

CALENDRIER



OCTOBRE 2021

Lancement officiel de l'appel à partenaires

2023/2024

Réalisation des études

2024/2025

Restitution des principaux résultats

OCT ■ JAN FÉV MAR AVR MAI JUI JUI AOÛ SEP OCT NOV DÉC
 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025

15 JANVIER 2022

Date limite de dépôt des déclarations d'intention

15 MAI 2022

Date limite de dépôt des candidatures

JUILLET 2022

Sélection des lauréats

SEPTEMBRE/DÉCEMBRE 2022

Contractualisation avec les territoires

CANDIDATER À L'APPEL À PARTENAIRES

Les collectivités candidates seront appelées à monter un dossier de candidature en 2 temps :

- dépôt d'ici le 15 janvier 2022, d'une déclaration d'intention présentant la problématique globale que le projet devra traiter pour leur territoire, afin de bien identifier le niveau de réflexion et de sensibilité actuel sur le sujet, et identification des objectifs locaux auxquels celle-ci répond (SDAGE, PGRI, plans des Agences de l'eau, politiques régionales du FEDER, du CPER, politiques d'aménagement du territoire...);
- dépôt au 15 mai 2022 du dossier de candidature mis au point en lien avec les équipes du Cerema local et d'INRAE.



Le Cerema est labellisé institut Carnot et INRAE porte cinq instituts Carnot. Ce sont là des gages de leur excellence scientifique et de la qualité de leur investissement dans la recherche partenariale.

PLUS D'INFORMATIONS

Contact: aap-gemapi@cerema.fr
 06 63 37 46 82 - 02 98 05 67 27

Retrait des dossiers de déclaration d'intention :
<https://www.cerema.fr/aap-gemapi>

www.cerema.fr

 @CeremaCom

 @Cerema

APPEL À PARTENARIAT

Exercer la GEMAPI dans le cadre d'une gestion globale de l'eau pour une plus grande résilience des territoires



LA **COMPÉTENCE GEMAPI** EST MISE EN PLACE SUR DE NOMBREUX TERRITOIRES. ELLE DEMEURE UNE COMPÉTENCE COMPLEXE AVEC DE **NOMBREUX DÉFIS** À RELEVER POUR EXPLOITER LES OPPORTUNITÉS QU'ELLE OFFRE AFIN D'**AUGMENTER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES** DANS LE CADRE D'UNE **GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU**.

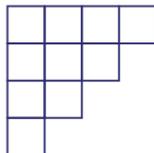
Initiée par le Cerema et INRAE en partenariat avec Intercommunalités de France et l'ANEB, cette démarche de recherche et développement s'adresse aux territoires qui souhaitent s'engager dans une dynamique nationale afin d'apporter des solutions concrètes au niveau local aux enjeux de gestion de la compétence GEMAPI, en y intégrant la gestion globale de l'eau, mais aussi en favorisant les synergies avec les autres compétences des collectivités et en développant des solutions fondées sur la nature.

L'APPEL À PARTENAIRES

L'appel à partenaires vise à accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche d'analyse ou de prospective de leurs territoires permettant l'identification de réponses possibles à des problématiques particulières.

Cette démarche devra être à la fois:

- partagée avec toutes les parties prenantes du territoire: forces économiques, élus, habitants, usagers des services rendus par les milieux naturels...;
- structurante en termes d'outils d'analyse et de suivi des informations utiles et de la mise en œuvre des actions ultérieures, comme en termes de méthodes participatives et d'implication des acteurs du territoire pour son devenir.



Marais de la Tour Carbonnière
© Arnaud Bouissou / Terra

LES OBJECTIFS DE L'APPEL

> Développer une approche de gestion qui contribue simultanément aux quatre objectifs de la compétence GEMAPI, en intégrant les autres objectifs de la gestion globale de l'eau (gestion qualitative et quantitative).

> Favoriser les synergies entre la compétence GEMAPI et les autres compétences des collectivités qui ont des interactions fortes (assainissement, gestion des eaux pluviales, aménagement, urbanisme, tourisme, cadre de vie, gestion patrimoniale, énergie, transports, développement économique...).

> Développer les solutions fondées sur la nature dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.



LA GOUVERNANCE DU PROJET

Comme lors du premier appel, le Cerema et INRAE ont initié cette démarche. Pour ce nouveau partenariat, Intercommunalités de France et l'ANEB se sont associées au projet en intégrant le comité de pilotage. Un comité d'orientation est composé, outre les membres du comité de pilotage, des représentants de collectivités territoriales, des services de l'État, des établissements publics et des associations compétentes. Ces instances interviendront lors de la sélection des candidatures et tout au long du process.

NOS ENGAGEMENTS

Le Cerema et INRAE mobiliseront leurs directions territoriales et techniques. Elles apporteront leurs expertises et propositions (recherche et développement) pour répondre à des besoins en méthodologies innovantes et en études techniques. Cet apport représentera, pour chaque projet, 20 % à 50 % du budget total, selon des critères liés à l'intérêt du dossier en termes de recherche, d'accroissement de la connaissance, de valorisation nationale.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires lauréats apporteront leurs questionnements, leurs terrains d'expérimentation (démonstrateur) ainsi que leurs bonnes pratiques. Elles auront à leur charge une contribution financière représentant le solde de 50 % à 80 % du coût total. Le Cerema pourra les accompagner dans la recherche de financements.

LE PUBLIC CIBLE

L'appel à partenaires s'adresse aux collectivités en charge d'au moins une partie de la compétence GEMAPI.

Afin d'assurer la complémentarité entre les différentes échelles (administratives et de bassins) nécessaire à la gestion globale de l'eau, les porteurs de projets s'attacheront à associer tous les acteurs impliqués notamment ceux dont l'action impacte directement l'efficacité ou l'efficience de la GEMAPI au regard de l'approche globale de bassin. Ces acteurs pourront être co-porteurs du projet ou associés à sa gouvernance.

Cascade d'oxygénation au-dessus du bassin de décantation et d'une lagune plantée de roseaux
© Laurent Mignaux / Terra



Pont submersible du village de Montclus (30), enjambant la Cèze
© Laurent Mignaux / Terra